

Annexe 13 : Usage des supports TS et TR

Les nomenclatures TS et TR ainsi que leurs spécialités correspondent à des missions distinctes :

- Les brigades départementales de formation et brigades REP+
- Les titulaires remplaçants de circonscription
- Les titulaires de secteur

A- Les brigades de formation et les brigades REP+

Ces brigades ont vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire départemental. Les brigades de formation interviennent principalement sur des remplacements de stages formation.

Dans le livret des postes, les brigades départementales apparaissent par l'école de rattachement avec la nomenclature TR et avec deux spécialités : G0000 pour les brigades de formation et la spécialité G0114 pour les brigades REP+. Les deux sont rattachées à la Zone Brigade remplacement de Formation Continue (ZBF) dont le RNE est 092004GT. Cette information est visible lors de la saisie des vœux par une infobulle.

- **Attention :** Pour être sûr de postuler sur un poste de brigade, vous devez vérifier impérativement l'infobulle et vous assurer que la zone de rattachement soit nommée « ZBF ».

65776	BAGNEUX	0922547U - BAGNEUX	PUBLIQUE ETHEL ET TULIUS ROSENBERG (09228445)	E	TR	G0000	1 / 1	0	1
165730	BAGNEUX	0922547U - BAGNEUX	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ETHEL ET TULIUS ROSENBERG (09228445)	E	TR	G0000	092004GT - (ZBF) ZONE BRIG REMPL FORM CONTINUE		
165731	BAGNEUX	0922547U - BAGNEUX	ECOLE PRIMAIRE NIKI DE SAINT PHALLE (09228293)	E	TR	G0000	1 / 1	0	1
0922547U -			ECOLE ELEMENTAIRE						

B- Les titulaires remplaçants de circonscription

Ces remplaçants ont pour vocation de remplacer sur une circonscription donnée les absences d'un enseignant titulaire (congrés maladie, congés maternité, mi-temps thérapeutique, ...) pendant la durée de son absence. Ils peuvent également intervenir sur des remplacements de même nature au sein du bassin d'éducation auquel ils appartiennent, en fonction des besoins.

Dans le livret des postes, les titulaires remplaçants de circonscription apparaissent par l'école de rattachement avec la nomenclature TR spécialité G0000. Ces postes sont rattachés à la Zone départementale de Remplacement (ZR) dont le RNE est 092066GG. Cette information est visible lors de la saisie des vœux par une infobulle.

C'est l'école de rattachement de ces postes qui indique la circonscription d'affectation.

- **Attention :** Pour être sûr de postuler sur un poste de titulaire remplaçant de circonscription, vous devez vérifier impérativement l'infobulle et vous assurer que la zone de rattachement soit nommée « ZR »

65537	BAGNEUX	0922547U - BAGNEUX	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE JEN BAGNEUX (0922547U)	E	RASE	G0173	4 / 4	0	1
165701	BAGNEUX	0922547U - BAGNEUX	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE HENRI WALLON A (0920233D)	E	TR	G0000	092066GG - (ZR) ZONE BRIGADE BANALISE		1
165702	BAGNEUX	0922547U - BAGNEUX	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE MARCEL CACHIN (0920328G)	E	TR	G0000	1 / 1	0	0

C- Les titulaires de secteur

Ces titulaires de secteur ont pour vocation de compléter pendant toute une année scolaire des temps partiels, des compléments de décharges ou d'occuper un poste devenu vacant après le mouvement sur le territoire de leur affectation.

Dans le livret des postes, ces titulaires de secteur sont identifiés par la nomenclature TS (Titulaire Secteur) spécialité G0000.

Ces titulaires de secteurs sont répartis par zones, ce qui signifie qu'ils seront affectés prioritairement sur l'ensemble des établissements de la zone concernée et en fonction des besoins sur un territoire limitrophe.

Le territoire départemental a été découpé en trois zones :

- la zone nord (regroupant les bassins de Gennevilliers et Neuilly),
- la zone centre (regroupant les bassins de Nanterre et Boulogne) et
- la zone sud (regroupant les bassins de Vanves et d'Antony)²⁵.

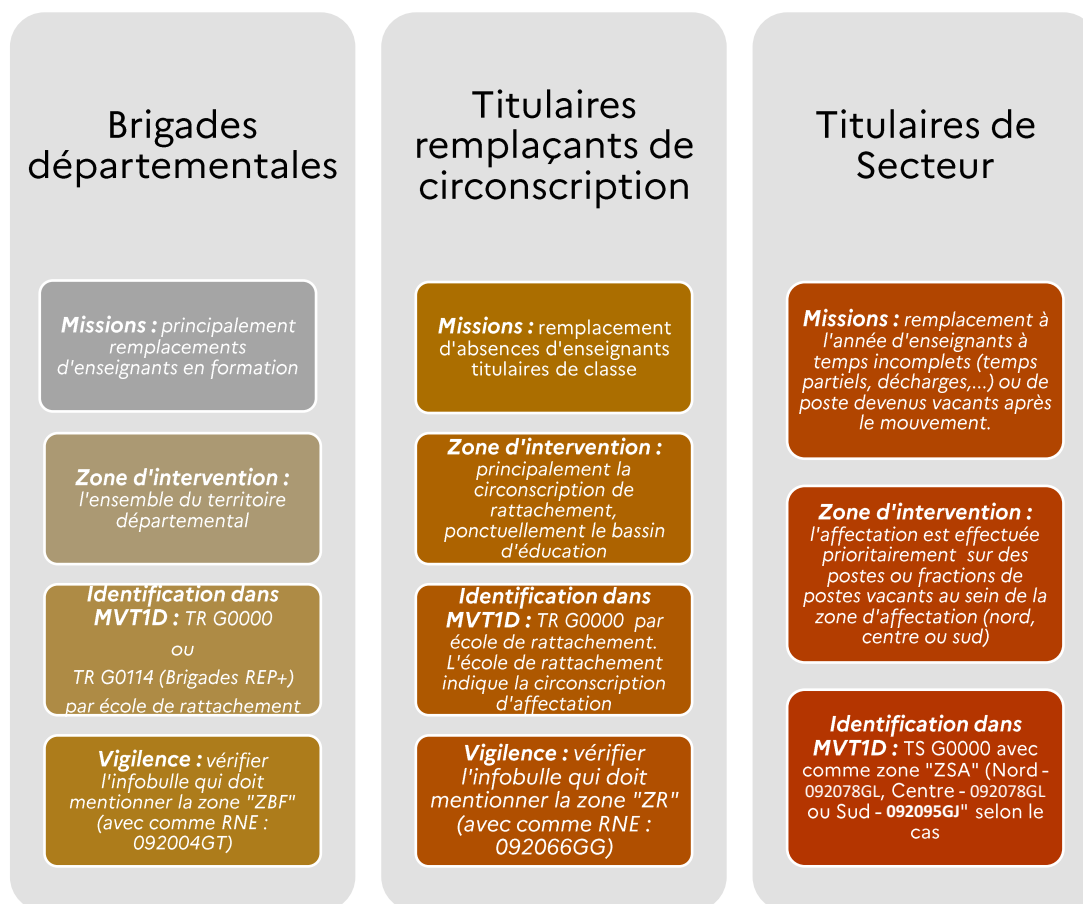
Chacune des trois zones sera identifiée lors de la saisie des vœux par une infobulle avec la mention ZSA Nord, Centre ou Sud et un RNE dédié :

RNE	Libellé de la Zone
092078GL	ZONE NORD ASNIERES SUR SEINE
092096GT	ZONE CENTRE SAINT-CLOUD
092095GJ	ZONE SUD CHATILLON MONTROUGE

Ces titulaires de secteur sont affectés à titre définitif au terme du mouvement sur des postes de nature TS spécialité G0000. Cette affectation à titre définitif permet de bénéficier d'ancienneté sur poste.

À l'issue du mouvement intra départemental, les enseignants nommés sur ces supports sont affectés durant la phase des ajustements avec une modalité d'affectation à l'année (AFA) à hauteur de leur quotité de travail.

Tableau synthétique



²⁵ Pour connaître les circonscriptions associées à ces bassins, merci de vous reporter à l'annexe 1 de la présente circulaire